

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2016-12-05

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 5 décembre 2016 à la salle du conseil au 4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Jacques Bogenez, Patrick Clowery, Vincent Fontaine et Guy Larkin,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENT Monsieur Paul Conway, adjoint à la direction

ABSENCE : Liane Breton

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions des visiteurs
4. Acceptation de l'offre de la Financière Banque Nationale
5. Modification de financement des règlements d'emprunt n° 2004-03, 2006-05
6. Clôture de la séance

16-12-05.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

16-12-05.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

16-12-05.04

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

QUE la Municipalité du Canton de Hatley accepte l'offre qui lui est faite de **La Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2016 au montant de 163 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2004-03, 2006-05. Ce billet est émis au prix de **98,113 \$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Montants	Taux	Échéances
14 800 \$	1,50000 %	13 décembre 2017
15 100 \$	1,60000 %	13 décembre 2018
15 500 \$	1,85000 %	13 décembre 2019
15 800 \$	2,05000 %	13 décembre 2020
102 200 \$	2,25000 %	13 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.05

MODIFICATIONS DU FINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT N° 2004-03, 2006-05

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Canton de Hatley souhaite emprunter par billet un montant total de 163 400 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
N° 2004-03	94 600 \$
N° 2006-05	68 800 \$

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hatley désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE le Municipalité du Canton de Hatley avait, le 12 décembre 2016, un montant de 177 300 \$ à renouveler sur un emprunt original de 245 700 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 2004-03 et 2006-05;

ATTENDU QU'un montant de 13 900 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 163 400 \$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RESOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 163 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2004-03 et 2006-05 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 13 décembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	14 800 \$
2018	15 100 \$
2019	15 500 \$
2020	15 800 \$
2021	16 200 \$ (à payer en 2021)
2021	86 000 \$ (à renouveler)

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du Canton de Hatley émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2004-03 et 2006-05, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE le Municipalité du Canton de Hatley emprunte 163 400 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de **1 jour** au terme original du règlement mentionné ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-12-05.06

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Paul Conway
Adjoint à la direction